

Destinataire :**Jérôme GIRAUD
Directeur des Ports****OBJET :****Attribution d'une délégation de Signature du Président****Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var,**

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCIV, notamment l'article 40

A décidé, sur proposition du Directeur Général, d'accorder une délégation à Monsieur Jérôme GIRAUD pour signer les actes définis ci-dessous :

Contrats d'abonnement aux redevances annuelles d'amarrage,


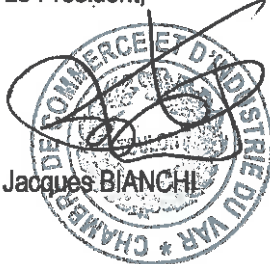
Conventions et diverses chartes de partenariat relevant de l'activité portuaire, et ce dans la limite des délégations financières mises en place dans le cadre de la présente mandature,

Tous courriers ou demandes ne portant pas atteinte au pouvoir décisionnel du Président ou de ses délégataires et/ou d'une instance délibérante.

Champ d'application : détail des sections comptables autorisées dans le tableau ci-dessous :

Direction des Ports	Du 800 au 831
----------------------------	----------------------

Toulon, le **25 JAN. 2017,**
Le Président,


Jacques BIANCHI


Bon pour acceptation, le **25 JAN. 2017**
(date et signature)


Jérôme GIRAUD


N.B. :

Cette délégation s'exerce, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président en exercice.

Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdélégées à d'autres agents.

En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.

La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et une mise en ligne sur les sites internet de la CCI du Var.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.